

Favoriser la compréhension et l'accès aux droits pendant l'hospitalisation : déploiement d'un groupe de Psychoéducation

Mis en œuvre par GHU Paris

enjeux

L'hospitalisation en psychiatrie soumet les personnes concernées à un cadre pouvant limiter l'exercice de droits dont elles jouissent habituellement. Les personnes concernées évoquent souvent ce passage comme une étape difficile, voire un traumatisme dans leur parcours de soins. Au cœur de cette problématique, le sentiment pour les usagers de la psychiatrie de ne plus percevoir les limites dans ces privations. Quels sont les droits qu'ils conservent ? Quels sont ceux auxquels ils doivent renoncer ? Quelles sont les raisons qui motivent ces privations ? À quels interlocuteurs peuvent-ils s'adresser pour obtenir des réponses ?

La notion même de « droits » doit être appréhendée à travers le contexte spécifique de l'intra-hospitalier (urgence sanitaire, unités fermées, hospitalisation sans consentement, ...) qui renforce la difficulté à dialoguer sur cette thématique.

En conséquence, les usagers se retrouvent parfois dans une situation où ils méconnaissent certains droits majeurs (ex : exercer un recours suite à une hospitalisation sous contrainte) et subissent leur situation avec un sentiment d'impuissance

contexte

Le Pôle 15 réunit l'ensemble des services de soins en psychiatrie du 15^e arrondissement de Paris (secteurs 14,15,16). Depuis 2020, un binôme composé d'un Médiateur de Santé Pair (MSP) et d'une Infirmière /Coordinatrice d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP), intervient au sein des services intra-hospitaliers du Pôle 15 dans le cadre d'un groupe de Psychoéducation (4 fois par an et par unité) autour des droits des patients. Cette initiative est née d'un constat : Le cadre de l'hospitalisation, ses règles, ne sont pas toujours comprises ou intégrées par les usagers.

L'entrée à l'hôpital pouvant se faire de différentes manières, y compris sous la contrainte, ce groupe vise donc à « réparer » l'accueil en proposant un espace où les patients peuvent poser des questions sur leurs droits. La démarche s'appuie sur une double légitimité : l'intervention d'un MSP ayant vécu l'hospitalisation et ses contraintes et celle de soignants qui prennent le temps d'évoquer ces questions dans un contexte collectif et constructif. L'objectif de ce groupe est de donner la parole aux usagers autour de leurs droits afin d'améliorer le vécu de l'hospitalisation

PROBLÉMATIQUE

- > Comment aborder la question des droits en intra-hospitalier ?
- > Comment favoriser la connaissance et l'exercice des droits des usagers dans un contexte d'hospitalisation ?

OBJECTIFS

- > Créer un espace de dialogue entre soignants et usagers
- > Favoriser la prise de parole et la levée des tabous
- > Faire de la réappropriation des droits une composante du rétablissement

LA PRATIQUE

1. CADRE DU GROUPE DE PSYCHOÉDUCATION

- > Le binôme MSP/ Infirmière-Coordinatrice d'ETP se déplace dans un service d'intra du pôle 15 et l'équipe soignante mobilise :
 - > Un.e cadre de santé en tant que garant du droit
 - > Un.e infirmier.ière de l'unité qui connaît les patients
- > L'équipe soignante fait une proposition de patients volontaires (3 à 5)
- > Parfois, des questions sont déjà identifiées en amont
- > Le binôme MSP/Infirmière ne prend pas connaissance en amont du dossier des patients dans un souci d'impartialité
- > Durée des séances : 1 heure

2. MÉTHODE D'ANIMATION

- > Animation inspirée du Kit pédagogique "Histoire de Droits" du Psycom
- > Introduction du propos par le MSP à partir de son vécu de l'hospitalisation
- > Exploration, sans tabou, des droits fondamentaux, dans la société et dans les soins :
 - > Un.e cadre de santé en tant que garant du droit
 - > Un.e infirmier.ière de l'unité qui connaît les patients

3. PREMIERS ENSEIGNEMENTS

- > Le savoir expérientiel d'un MSP facilite la prise de parole,
- > Les échanges continuent après le passage : d'autres questionnements apparaissent et des groupes soignants/soignés se mettent en place dans certaines unités,
- > Le parcours de soins des usagers au sein du Pôle et la transversalité des intervenants font que les patients pourront être revus dans d'autres lieux de soin (HDJ, CMP, C3RP, ETP),
- > Acculturation des équipes soignantes à dialoguer sur cette thématique.

4. SUITES ENVISAGÉES

- > Évaluation des groupes de psychoéducation par un questionnaire remis à distance (entre 4 et 5 jours)
- > A terme, contribuer à enrichir la formation des professionnels de santé sur les droits des usagers



CONTACT

GHU Paris – Pôle 15 (Secteurs 14,15,16)
Stéphane COGNON, Médiateur de Santé Pair – st.cognon@ghu-paris.fr
Caroline VANHAELEWYN, Infirmière